

**Prêt de titres : CACEIS accompagne les investisseurs institutionnels dans le cadre de Solvabilité 2**

La directive Solvabilité 2, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, permet aux investisseurs institutionnels d'élargir leur base de titres prêtables. CACEIS met à disposition des mutuelles, des caisses de retraite et des compagnies d'assurance des solutions sur mesure, sécurisées et encadrées juridiquement, pour saisir les opportunités de performance qu'offre le marché du prêt de titres.

Avec Solvabilité 2, la limite imposée aux prêts de titres de 10 % de la base de dispersion, pour être admissibles en représentation des engagements réglementés, disparaît. Les opérations de prêt-emprunt de titres doivent cependant être prises en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis (SCR) de l'investisseur institutionnel.

Dans un contexte de taux faibles et de réglementation renforcée, CACEIS s'adapte et innove en proposant des programmes sur-mesure de prêt de titres. Il opère en qualité de contrepartie (« principal ») ou d'agent. Les titres prêtables peuvent être en conservation dans les livres de CACEIS ou chez un autre teneur de compte. Le client met en œuvre avec CACEIS la stratégie adéquate pour atteindre les objectifs de rendement de ses titres, dans le respect du cadre réglementaire auquel il est soumis et en accord avec son profil de risque.

CACEIS a récemment accompagné LA MUTUELLE D'IVRY (la Fraternelle) – MIF – pour faire une revue de ses programmes de prêt de titres dans le cadre de Solvabilité 2.

Ferréol Baudonnière, Directeur Général Délégué, LA MUTUELLE D'IVRY (la Fraternelle), déclare : « *Le prêt de titres constitue un élément de rendement additionnel de notre portefeuille. Nous apprécions la réactivité de CACEIS à nous présenter les opportunités du marché. Les échanges suivis entre nos équipes nous permettent de définir ensemble les programmes de prêt les plus adaptés à notre profil.* »

Dan Copin, Head of Equity Finance, CACEIS, commente : « *Dans un contexte de marché exigeant et de taux faibles, nous observons que l'activité sécurisée du prêt de titres est un levier de performance recherché par les investisseurs tels que MIF. Fort de son expertise d'Asset Servicing et de ses liens historiques noués avec la clientèle institutionnelle, CACEIS propose un programme sur-mesure de prêt de titres, adapté à chaque profil de risque, ainsi que des solutions innovantes génératrices de revenus additionnels.* »

Le prêt de titres est une cession temporaire d'instruments financiers. L'emprunteur s'engage à restituer au prêteur des titres de mêmes nature, quantité et qualité à une date prédéfinie ou non et à verser une rémunération prédéterminée basée sur la valeur des titres prêtés.

## **A propos du groupe CACEIS**

CACEIS est un groupe bancaire spécialisé dans les services financiers aux investisseurs institutionnels, sociétés de gestion et grandes entreprises. Présent en Europe, en Amérique du nord et en Asie, CACEIS propose une gamme complète de produits et services : exécution, compensation, banque dépositaire-conservation, administration de fonds, solutions de Middle-Office, change, prêt-emprunt de titres, support à la distribution des fonds et services aux émetteurs. Avec 2330 milliards d'euros d'actifs en conservation et 1480 milliards d'euros d'actifs sous administration, CACEIS est un leader européen de l'Asset Servicing et compte parmi les principaux acteurs mondiaux (chiffres au 31 décembre 2015).

**[www.caceis.com](http://www.caceis.com)**

---

### **Contacts presse**

Chloé Lallemand

Tél. : +33 1 57 78 18 18

[chloe.lallemand@caceis.com](mailto:chloe.lallemand@caceis.com)

Muriel Plessis

Tél. : +33 1 57 78 18 19

[muriel.plessis@caceis.com](mailto:muriel.plessis@caceis.com)